



COMPTE RENDU Du Conseil du Gouvernement du 12 Chadual 1436 (29 Juillet 2015)

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

*

Projet de loi :

Projet de loi nº 90-13 portant création du conseil national de la presse.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par quelques ministres après leur examen.

Projets de décrets :

 Projet de décret n° 2-15-614 fixant les emplacements réservés à l'apposition des affiches électorales à l'occasion de l'élection des membres des conseils préfectoraux et provinciaux.

Approuvé.

 Projet de décret nº 2-15-606 fixant certaines dispositions transitoires concernant les listes d'attente des concours de recrutement organisés jusqu'au 31 décembre 2015.

Approuvé.

3. Projet de décret nº 2-13-436 fixant les modalités d'application de l'article 38 bis du dahir nº 1-58-008 du 4 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, relatif à la mobilité des fonctionnaires appartenant aux corps et cadres communs aux administrations.

Approuvé.

Accord international:

- Accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements entre le Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Guinée-Bissau, fait à Bissau le 28 mai 2015.
 - Projet de loi nº 52-15 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.

- II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du président de l'Université Ibnou Zohr à Agadir.
- III- Le ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a présenté un exposé sur la stratégie nationale de la formation professionnelle 2021 et qui a été adoptée par le conseil.